

Recour apres achat enchere publique

Par sambello, le 12/10/2009 à 14:10

Bonjour,

j'ai acheter un véhicule au enchère publique par internet sous la direction d'un huissier.j'ai paye mon véhicule et je l'ai récupéré.mais la société qui gère cette vente publique ne m'a toujours pas donner la carte grise.quel sont mes droit et recours en cas de non délivrance du document